



PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2015

SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)
Mme Bibiane Gagnon

ABSENT :

M. Alain Goulet

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cinq (5) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-13

Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2015

15-14

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2015.

3A. CONTRATS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

15-15 **CONSIDÉRANT QUE** les journées des collectes, ont été déterminées entre monsieur Yvan Plante, entrepreneur et la municipalité de Saint-Charles-Garnier;

CONSIDÉRANT QUE le taux est calculé sur le poids réel pour déterminer la quote-part à payer à la MRC de La Mitis;

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE le conseil désire signifier à monsieur Yvan Plante, entrepreneur, lors de la journée des collectes pour la municipalité de Saint-Charles-Garnier, ne pas ajouter d'autres matières résiduelles, recyclables ou organiques, provenant d'une autre municipalité.

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

15-16 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement;

QUE les comptes du mois de janvier sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **47 511.19\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois de JANVIER 2015.

UTILISATION DE LA SALLE MUNICIPALE

15-17 **LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS**

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise le Club des 50 ans et plus à utiliser la salle municipale le 21

février prochain pour un repas et une soirée.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

LOCATION : gratuite

15-18 LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE SAINT-CHARLES-GARNIER

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement

QUE le conseil autorise la Société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier à utiliser la salle municipale, le 4 mars prochain pour une conférence présentée par monsieur Jean-Yves Roy. Le canon sera utilisé lors de la présentation.

FORMATION WEBINAIRE DE L'UMQ

15-19 **CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est entrée en vigueur le 2 décembre 2010. Depuis cette date, l'ensemble des maires et des conseillers sont assujettis à l'obligation de suivre une formation sur le sujet dans les six mois du début de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre la possibilité de suivre une conférence sur le WEB;

Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise monsieur Alain Goulet à suivre cette formation soit le 13 février ou le 10 mars prochain incluant une période de questions.

Une attestation de participation spécifique permettant au nouvel élu de se conformer du même coup à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Coût : 50\$ plus taxes.

15-20 **COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise une aide financière de 50\$ à la fondation de l'école du Mistral afin d'aider des élèves à participer à différents concours ainsi qu'à des compétitions dans le cadre du programme d'enrichissement musical.

15-21

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO ROY,

APPUYÉ PAR MADAME JEANNE-PAULE BEAULIEU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

APPUI À LA COALITION TOUCHE PAS À MES RÉGIONS!

15-22 **CONSIDÉRANT** l'abolition des CRÉ, véritables outils de développement qui permettent la concertation des intervenants du développement régional, la cohésion de leurs actions et la prise en charge de l'avenir des régions du Québec;

CONSIDÉRANT les coupures dramatiques des instances, dont les missions sont centrées sur le développement territorial, rural et régional, notamment les CLD, les CÉDEC et les CJE;

CONSIDÉRANT le sort fatal pour Solidarité rurale du Québec, coalition des forces vives des milieux ruraux et régionaux dont la mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses territoires et de ses communautés;

CONSIDÉRANT le rôle central de ces organisations dans l'occupation dynamique du territoire, la prospérité du Québec et le maintien des valeurs de solidarité à la base de notre société;

CONSIDÉRANT le recours par le gouvernement à l'ouvrage «The Fourth Revolution » qui préconise un «état maigre» pour inspirer ses actions;

CONSIDÉRANT QUE les finances du Québec ne sont pas dans la situation d'extrême précarité telle qu'indiquée par le gouvernement, car le niveau d'endettement correspond à 55 % du PIB de 2014 et que l'augmentation du rapport dette/PIB depuis 2009 est de 5 %;

Pour ces motifs :

Il est proposé par madame Nancy Pineault appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l'unanimité de mandater le maire afin de signer la pétition «Opposition au démantèlement des instances de développement des régions » mise en ligne sur le site Internet de la coalition Touche pas à mes régions et d'inviter les citoyens à venir signer la pétition papier qui sera disponible au bureau municipal.

APPUI CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE LA FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES AU BAS-SAINT-LAURENT

15-23 **CONSIDÉRANT QUE**, dans la MRC de La Mitis, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garage, garderies, industries, etc.) les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à

l'établissement en l'agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent, et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural, et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations à venir.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- **Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;**
- **Qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.**

APPUI À LA LUTTE AU DÉCROCHAGE ET POUR ENCOURAGER LA

RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

15-24

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1% pour les garçons et 10,5% pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité élargi COSMOSS persévérance Rimouski-Neigette/La Mitis organise Les Journées de la persévérance scolaire sur le thème « Un geste au quotidien qui nous implique tous », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Mitis et de la MRC Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO ROY,
APPUYÉ PAR MONSIEUR RODRIGUE OUELLET
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

De déclarer la 3^e semaine de février comme étant les journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer COSMOSS de La Mitis et de Rimouski-Neigette comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à la coordination de COSMOSS de notre MRC.

6. MRC DE LA MITIS

a) M. le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de La Mitis

15-25 b) MANDAT À M. PAUL GINGRAS, AMÉNAGISTE À LA MRC DE LA MITIS CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 170

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1)* prévoit que le Conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier le *Règlement de construction n° 170* afin d'alléger celui-ci, de le rendre moins contraignant pour la population et faciliter son application;

CONSIDÉRANT QU'un document indiquant les modifications proposées a été remis au Conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise M. Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis, à préparer les documents nécessaires afin d'effectuer la modification demandée.

La modification devra être effectuée selon le document remis au Conseil municipal et joint à cette résolution.

MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MITIS POUR LE PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ)

15-26 **CONSIDÉRANT QUE** le MAMOT a annoncé la reconduction du programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période de 2014-2018 afin de permettre aux municipalités la réalisations de projets liés aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle programmation de travaux admissibles doit être préparée afin de planifier d'éventuels travaux d'infrastructures pour 2015.

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier mandate le service de génie municipal de la MRC de La Mitis concernant les services d'ingénieurs pour l'assistance au niveau de la programmation de travaux à présenter au ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. GARAGE MUNICIPAL

Prévoir l'achat d'une plate aux carbures pour le camion Inter.

9. APPROBATION DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION

15-27 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et unanimement résolu :

D'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la corporation le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1).

10. TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Dossier à suivre ...

11. VARIA

1. Commande de trois (3) paniers pour nouveaux arrivants.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-28 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et unanimement résolu de lever la séance à 21h15.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.